

AVIS DE CLÔTURE DE CONCERTATION PUBLIQUE

Au titre des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme

Projet de renouvellement urbain du secteur Tunisie – Verdun à Brest Saint-Marc

Par délibération n° C 2018-10-183 du 12 octobre 2018, et conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, le Conseil de la métropole a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable concernant le projet de renouvellement urbain du secteur Saint-Marc Tunisie Verdun.

Le dossier d'information a été mis à jour suite à la réunion publique du 16 décembre 2019.

Les options essentielles du projet étant désormais connues, la concertation préalable **sera clôturée le 6 janvier 2020 au soir.**

Le dossier d'information sur le projet et le registre destiné à recueillir les observations du public seront tenus à la disposition des personnes intéressées jusqu'au 6 janvier 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

- à l'Hôtel de Brest métropole,
24 rue Coat Ar Guéven à Brest
- à la Mairie de quartier Saint-Marc,
124 Rue de Verdun, 29200

Le dossier d'information est également consultable sur le site internet jeparticipe.brest.fr.

A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du Conseil de la métropole. Ce bilan sera ensuite mis à disposition du public pendant une durée d'un mois à l'Hôtel de métropole et en Mairie de quartier Saint Marc, ainsi que sur le site internet jeparticipe.brest.fr.